



Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 30 janvier 2017 à 19 heures

L'an deux mille dix-sept et le 30 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h02.

- 1/ Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2016 à l'unanimité.
- 3/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance.
- 4/ Il est demandé que les décisions soient jointes à la convocation du conseil municipal

RAPPORT N° 1 : Ligne électrique Balaruc-Loupian – Convention de servitudes avec RTE

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de servitude avec Réseau de Transport d'Electricité pour le remplacement du support n° 20 de la ligne aérienne entre Ballaruc et Loupian en vue de sa sécurisation

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 2 : Biens sans Maître – Intégration dans le domaine privé communal.

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'intégrer d'incorporer dans le domaine privé communal des parcelles de terrains vacants et sans maître visés dans l'arrêté Préfectoral suite à la procédure initiée le 20 juin 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N°3 : Ressources Humaines – Tableau des emplois permanents - Modification

Rapporteur Danielle BOURDEAUX :

Il s'agit d'approuver la création de : deux postes dans la filière technique, 6 emplois aidés et renouveler 7 contrats aidés

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N°4 : Ressources Humaines – Recensement 2017 – Indemnisation des agents recenseurs.

Rapporteur Danielle BOURDEAUX :

Il s'agit de fixer une rémunération forfaitaire d'un montant de 50 euros pour les agents recenseurs qui interviennent sur des secteurs géographiques extérieurs.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 5 : Urbanisme – P.L.U.I. – refus de transfert de compétence

Rapporteur Serge CUCULIERE

Il s'agit de s'opposer au transfert de la compétence pour l'élaboration du document d'urbanisme au profit de l'agglomération du Bassin de Thau.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 6 : Urbanisme – Travaux chemin de la Mouline – Transfert de titulaire

Rapporteur Serge CUCULIERE :

Il s'agit d'approuver la modification de la convention du PUP du chemin de la Mouline au nom des époux PERIS au profit de la Société HP AMENAGEMENT

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 7 : Environnement – Projet éolien – Convention

Rapporteur Serge CUCULIERE :

Il s'agit d'émettre un avis favorable de principe sur le projet de construction d'un parc éolien sur la commune au profit de la société Quadran Energies Libres

Adopté à la majorité (1 abstention : Liliane MOUGIN)

RAPPORT N° 8 : Affaires Scolaires – Modification du règlement intérieur ALSH

Rapporteur Arlette RAJA :

Il s'agit d'approuver la modification du règlement intérieur ALSH incorporant l'ajout de la charte du parent accompagnateur.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 19h40